

Acte rendu exécutoire suite à transmission en Préfecture le 15/04/24 et affichage le 15/04/24
62-200069037-20240411-54363-DE-1-1



Service	Direction Urbanisme
Examiné en Commission	Développement territorial et transitions le 25/03/24
Examiné en Bureau	Le 2 avril 2024
Matière de l'acte	2.1.2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 11 AVRIL 2024
DELIBERATION N°D090-24

URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENT : PLUI DU POLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE - COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM- RÉVISION ALLÉGÉE - EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DU FOND SQUIN- ARRÊT DE PROJET ET BILAN DE LA CONCERTATION

RAPPORTEUR : Monsieur BEDAGUE

VU

- le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5216-5 ;
- le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.103-2 à L.103-6, L.104-1 à L.104-3, L.151-1 à L.153-30, R.151-1,2°, R.104-28 à R.104-33, R.151-2 à R.151-53 et R.152-1 à R.153-21 et ses articles R.123-1 à R.123-14 ;
- le schéma de cohérence territorial du Pays de Saint-Omer approuvé le 26 juin 2019,
- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du pôle territorial de Longuenesse approuvé le 24 juin 2019 ;
- la délibération D382-20 du 17 Décembre 2020 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer prescrivant la révision allégée du plan local d'urbanisme intercommunal du pôle territorial de Longuenesse,
- la délibération D212-22 du 30 Juin 2022 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer justifiant de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU du Fond Squin dans le cadre de la procédure de révision allégée du PLUI du Pôle Territorial de Longuenesse,
- l'avis de l'autorité environnementale en date du 24 Août 2021 soumettant la procédure de de révision allégée à évaluation environnementale,
- les avis de l'autorité environnementale en date du 18 Novembre 2021 et du 21 Mars 2023 sur l'évaluation environnementale transmise,
- les compléments transmis à l'autorité environnementale,
- le bilan de la concertation ;

Par délibération D382-20 du 17 décembre 2020, le conseil communautaire a prescrit la révision « allégée » du Plan local d'urbanisme intercommunal du pôle territorial de Longuenesse.

La CAPSO a souhaité réaliser une extension de la zone d'activités du Fond Squin située sur la commune de Saint-Martin-lez-Tatinghem.

Ce projet d'extension du parc d'activités du Fond Squin représente une superficie

d'environ 20 hectares.

Des études de faisabilité technique et préalables ont été réalisées afin de permettre l'extension de cette zone.

L'aménagement du parc d'activités se réalisera, sous la responsabilité de la CAPSO, suivant la procédure de Zone d'Aménagement Concerté prévue aux articles L. 311 et suivants du code de l'urbanisme.

Ces parcelles faisant l'objet d'un classement en zone 2AU au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pôle Territorial de Longuenesse approuvé le 24 Juin 2019, une procédure de révision allégée a été engagée afin de reprendre ce secteur en zone 1AUe.

L'Autorité Environnementale, saisie d'une demande d'examen au cas par cas, a décidé que la présente procédure était soumise à évaluation environnementale. Une évaluation environnementale a donc été réalisée et transmise à l'autorité environnementale.

Le dossier a été modifié afin de tenir compte des remarques de l'autorité environnementale et est désormais prêt à être arrêté par le Conseil Communautaire.

Bilan de concertation

Conformément à l'article R153-3 du Code de l'Urbanisme, la délibération qui arrête le projet de révision du PLUi peut tirer simultanément le bilan de la concertation.

En application de la délibération du conseil communautaire du 17 Décembre 2020 :

- Un avis mentionnant le dépôt d'un dossier de concertation à la CAPSO et à la mairie de Saint-Martin-lez-Tatinghem a été publié dans la presse.
- Un registre de concertation a été mis à la disposition du public à la CAPSO et en mairie de Saint-Martin-lez-Tatinghem depuis le début de la procédure, en vue de recueillir les observations éventuelles. Il a été complété au fur et à mesure de l'avancée des études.

La concertation s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes. Aucune demande de particuliers n'a été recensée.

Les différentes pièces constitutives du dossier sont désormais achevées.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- rapporter la délibération d'arrêt de la procédure de révision allégée du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse n°D268-23 en date du 28 septembre 2023
- tirer le bilan de la concertation simultanément à l'arrêt de projet de révision allégée du PLUi du pôle territorial de Longuenesse, conformément à l'article R153-3 du Code de l'Urbanisme,
- arrêter le projet de révision "allégée" du PLUi du pôle territorial de Longuenesse, qui fera ensuite l'objet d'un examen conjoint des personnes publiques associées, conformément aux articles L153-34 et R152-12 du Code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions de l'article R153-3 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la CAPSO et à la mairie de Saint-Martin-lez-Tatinghem.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Joël Duquenois', written in a cursive style.

Joël DUQUENOY

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 18H00, le Conseil de la Communauté s'est réuni à Hôtel communautaire - Salle Raymond Senellart, sous la présidence de son Président, Monsieur Joël DUQUENOY, à la suite des convocations adressées par voie dématérialisée le 5 avril 2024, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibération. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'une publicité au tableau d'affichage de l'hôtel communautaire et sur le site internet de la CAPSO.

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Monsieur DUQUENOY Joël, **Président**

Monsieur BEDAGUE Patrick, Madame CANARD Céline-Marie, Monsieur COUPEZ Christian, Monsieur DENIS Laurent, Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Monsieur DUPONT Hervé, Monsieur EVRARD Pierre, Monsieur LEFAIT Jean-Paul, Monsieur MEQUIGNON Alain, Monsieur RYS Didier, Monsieur THOMAS Marc, **Vice-Présidents**

Monsieur AGEORGES Benoît, Monsieur ALLOUCHERY René, Madame BAUDEQUIN Odile, Monsieur BERNARD Sébastien, Madame BERTHELEMY Caroline, Madame BOIDIN Véronique, Monsieur BOULET Michel, Monsieur BRAME Jean-Marie, Madame BRIOT-DEFONTAINE Virginie, Monsieur BRUNET Olivier, Monsieur CAINNE Louis, Monsieur CAPITAINE David, Madame CATTY Christine, Monsieur CAZIN Etienne, Monsieur CORNETTE Christophe, Madame COURBOT Christine, Monsieur CRUNELLE Christian, Monsieur DEMAIRE Jean-Luc, Madame DEWINTRE-BILLIAU Huguette, Monsieur DOYER Francis, Madame DUCHATEL Valérie, Madame DUMETZ Jacqueline, Monsieur DUPONT Jean-Claude, Monsieur EVRARD Jean-Luc, Monsieur FOULON Franck, Monsieur HOCHART Philippe, Monsieur LAGACHE Eric, Madame LAMOTTE-COTTE Marie-Agnès, Madame LEMAIRE Isabelle, Madame LEVRAY Chantal, Monsieur MARQUANT Francis, Monsieur MOLIN Christophe, Monsieur MOREL Damien, Monsieur MOUND Stephen, Monsieur OBOEUF Gérard, Madame REANT Corinne, Monsieur TELLIER Alain, Monsieur TILLIER Patrick, Madame VANDESTEENE Christine, Madame VASSEUR Françoise, Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Madame VERRELLE Patricia, Madame VOLLE Muriel, Madame WAROT Sophie, Monsieur WOJTKOWIAK David, **Conseillers Titulaires**

CONSEILLERS TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES PAR UN SUPPLEANT :

Monsieur BEN AMOR Rachid, Conseiller délégué qui a donné pouvoir à Monsieur AGEORGES Benoît, Conseiller communautaire, Monsieur DANVIN Pascal, Conseiller délégué qui a donné pouvoir à Monsieur TELLIER Alain, Conseiller délégué, Monsieur DECOSTER François, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DUQUENOY Joël, Président, Madame DUWICQUET Delphine, Conseillère déléguée qui a donné pouvoir à Monsieur BRUNET Olivier, Conseiller communautaire, Madame FENES Laurence, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame VASSEUR Françoise, Conseillère déléguée, Monsieur FOULON Eric, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur MOUND Stephen, Conseiller communautaire, Monsieur HUMETZ Bruno, Vice-président qui a donné pouvoir à Madame VANDESTEENE Christine, Conseillère déléguée, Madame LAPACZ Céline, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur MOLIN Christophe, Conseiller communautaire, Monsieur MARTINOT Michel, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur BEDAGUE Patrick, Vice-président, Madame MERCHIER Brigitte, Vice-présidente qui a donné pouvoir à Madame BOIDIN Véronique, Conseillère communautaire, Monsieur PRUVOST Bertrand, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur MEQUIGNON Alain, Vice-président, Monsieur ROUSSEL Benoît, Conseiller délégué qui a donné pouvoir à Madame COURBOT Christine, Conseillère communautaire, Monsieur SABLON Frédéric, Conseiller délégué qui a donné pouvoir à Madame VOLLE Muriel, Conseillère communautaire, Monsieur TRUANT Jonathan, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Madame BERTHELEMY Caroline, Conseillère communautaire
M. DEBOVE Gilles, Conseiller communautaire a été remplacé par Mme DUCROCQ Sabine, Conseillère communautaire

CONSEILLERS TITULAIRES EXCUSES :

M. BERTELOOT Hervé, M. BOUHIN Jean-Michel, M. CHEVALIER Alain, M. DEBLOCK Alain, M. DELFORGE Pascal, M. DEWAMIN Didier, M. DUBELLOU Samuel, M. DUPONT Franck, Mme FAYEULLE Hélène, M. FINDINIER Jean-Marc, Mme JASKOWIAK Hélène, M. LAMIRAND Jean-Pierre, M. LOUCHET Daniel, M. MASSEZ Alain, Mme NIVERT Florence, Mme POUCHAIN-FAVIER Marie-Paule, M. ROLIN Joël, Mme SAUDEMONT Caroline, Mme SEILLIER Christine, M. TERNINCK Christian, M. WIGNERON Auxence, Mme WOZNY Florence.

Nombre de délégués en exercice : 94
Nombre de présents ou représentés : 72
Nombre de votes « pour » : 72
Nombre de votes « contre » : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes non prononcés : 0